Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

CONCEPTION ET RÉALISATION DE SYSTÈMES AUTOMATIQUES

ÉPREUVE E6.2 : CONDUITE ET RÉALISATION D'UN PROJET

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
CONCEPTION ET RÉALISATION DE SYSTÈMES AUTOMATIQUES	6

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Projet personnel ou d'équipe conduit pendant la formation, documents élaborés pour le projet, système ou prototype concerné et support de présentation prévus par le centre.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

ÉVALUATION EN CCF : CONDUITE ET PRÉSENTATION D'UN PROJET : ENTREPRISE OU ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE DU PROJET DU CANDIDAT, LOCALISATION PRÉCISÉE DANS LE DOSSIER DE PROJET

Cadre de l'évaluation : E6.2 évalue un projet industriel réellement conduit par le candidat pendant sa formation. Il ne s'agit pas d'une épreuve écrite nationale fondée sur un cas technique identique pour tous les candidats. Le candidat présente le contexte, les objectifs, sa contribution personnelle, la conduite du projet, les réalisations et les résultats obtenus.

L'évaluation porte notamment sur la conduite du projet, la communication professionnelle, la justification des choix techniques et la prise en compte de la sécurité et du développement durable. Les caractéristiques, plans, normes applicables, calculs et résultats attendus sont ceux du projet effectivement conduit et doivent être présents dans le dossier du candidat ou sur le système présenté.

Le barème ci-dessous est un repère de présentation sur 20 points, réparti selon le poids relatif de la conduite du projet et de sa soutenance : conduite du projet, 2/6 du coefficient ; soutenance, 4/6 du coefficient. Il ne remplace pas la grille réglementaire d'évaluation en vigueur.

PARTIE 1 : Cadrage et analyse du projet (6,7 points)

Conduite du projet : définition du besoin, objectifs et organisation

À partir du projet effectivement conduit, présenter le besoin du client ou du service demandeur, le contexte industriel, les limites du projet et les objectifs retenus. S'appuyer sur les éléments de preuve du dossier de projet.

1.1 (3 points) Présenter le besoin auquel répond le projet, les fonctions principales du système concerné et les performances attendues. Identifier les données du cahier des charges utilisées et distinguer les exigences vérifiées des exigences non vérifiées ou modifiées.

1.2 (3,7 points) Expliquer l'organisation du projet : tâches principales, répartition des responsabilités, jalons, moyens et échéances. Justifier les outils de suivi employés et analyser au moins un écart entre le prévisionnel et le réalisé, en indiquant les décisions prises.

PARTIE 2 : Contribution technique et réalisation (4 points)

Conduite du projet : réalisation, choix techniques et vérifications

Présenter la contribution personnelle du candidat aux activités de conception, de réalisation, de programmation, d'intégration, d'essais, de réglage ou de mise en service effectivement réalisées.

2.1 (2 points) Décrire une activité technique représentative réalisée personnellement. Expliquer les choix effectués à partir des contraintes du projet et identifier les documents techniques utilisés pour les justifier.

2.2 (2 points) Présenter une vérification ou un essai réalisé : objectif, protocole, moyens de mesure, résultats obtenus et conclusion au regard du cahier des charges. Toute valeur, formule ou tolérance présentée doit être rattachée aux données et documents du projet.

PARTIE 3 : Bilan du projet et communication (5,3 points)

Soutenance : argumentation, bilan et transmission

Présenter une synthèse structurée du projet et rendre compte des résultats. Le candidat distingue sa contribution personnelle du travail collectif et répond aux questions du jury en s'appuyant sur les documents et le système concernés.

3.1 (2,5 points) Établir le bilan du projet au regard des objectifs initiaux : résultats atteints, écarts résiduels, limites et améliorations envisageables. Présenter les éléments objectifs qui étayent ce bilan.

3.2 (2,8 points) Expliquer comment les informations techniques ont été communiquées aux personnes concernées et comment une réunion, une revue ou une transmission de consignes a été préparée et menée. Illustrer la réponse par une situation réelle du projet.

PARTIE 4 : Sécurité, environnement et retour d'expérience (4 points)

Soutenance : prévention des risques et responsabilité professionnelle

Présenter les dispositions effectivement prises pour conduire le projet et intervenir sur le système dans des conditions maîtrisées. Les règles applicables dépendent du site, des activités réalisées et des équipements concernés.

4.1 (2 points) Identifier les principaux risques rencontrés ou prévisibles lors des activités du projet. Décrire les mesures de prévention mises en œuvre, les procédures ou autorisations pertinentes et la manière dont les intervenants en ont été informés.

4.2 (2 points) Présenter les dispositions pertinentes en matière de développement durable : consommation d'énergie ou de matière, choix de composants, maintenance, durée de vie ou gestion des déchets. Proposer une amélioration argumentée et compatible avec les contraintes du projet.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOSSIER DE DÉFINITION ET DE CONDUITE DU PROJET DU CANDIDAT

Document constitué à partir du projet réellement conduit. Il rassemble, selon la nature du projet, le cahier des charges, l'analyse fonctionnelle, les contraintes de site, le planning, la répartition des tâches, les comptes rendus de revues et le suivi des coûts et délais. Les données propres au projet sont fournies ou présentées par le candidat ; aucune valeur technique générique ne se substitue à ses données réelles.

Éléments de cadrage et de suivi à présenter

Élément	Donnée ou preuve issue du projet	Référence du document
Besoin et demandeur	À renseigner à partir du projet	À renseigner
Objectifs et critères d'acceptation	À renseigner à partir du cahier des charges	À renseigner
Jalons et échéances	À renseigner à partir du planning	À renseigner
Écart constaté et décision	À renseigner à partir du suivi	À renseigner

Support de repérage des preuves du dossier de projet

DT 2 : DOCUMENTS TECHNIQUES, RÉALISATION ET RÉSULTATS D'ESSAIS

Documents propres au projet : plans, schémas électriques et pneumatiques, nomenclatures, programmes, notices, fiches techniques, procédures de montage ou de réglage, protocoles d'essais et relevés de résultats. Les normes et textes applicables sont ceux correspondant au système, au site et aux opérations réellement réalisés. Le candidat en précise les références et explique leur application ; aucune liste unique de normes ne s'applique à tous les projets E6.2.

Tout calcul présenté doit préciser les données d'entrée, les unités, la relation utilisée et le résultat vérifié. Par exemple, si le projet comporte un calcul de vitesse, la relation peut être exposée sous la forme $v = d/t$, avec les valeurs et unités propres au projet. Les données nécessaires sont celles du dossier technique du projet.

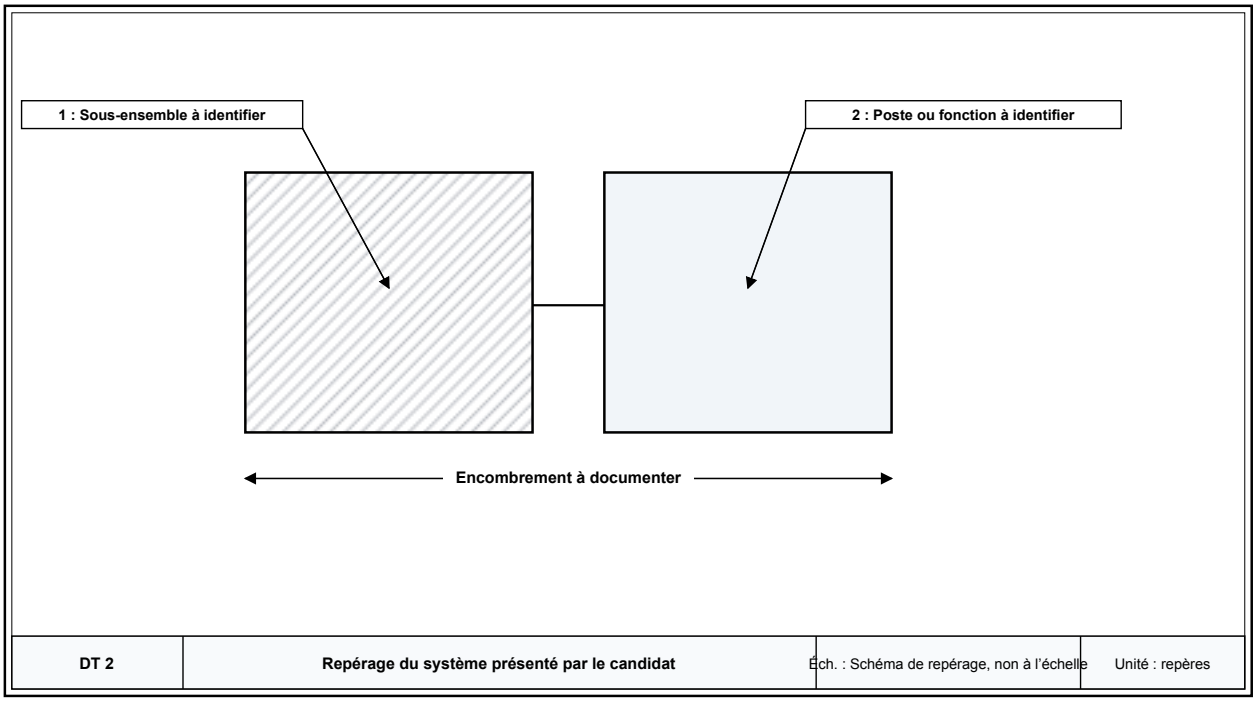


Schéma de repérage générique. Il ne constitue pas le plan d'un système commun imposé aux candidats ; le candidat présente les documents cotés de son propre projet.

DT 3 : PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Éléments à présenter selon les interventions réellement effectuées : analyse des risques, consignes du site, modes opératoires, autorisations nécessaires, consignation lorsqu'elle est applicable, équipements de protection, gestion des essais et conditions de remise en service. Le candidat présente également les mesures environnementales retenues et les justificatifs disponibles. Les obligations réglementaires applicables sont déterminées en fonction du lieu et de la nature des opérations.

Traçabilité des risques et des mesures de prévention

Situation de travail	Risque identifié	Mesure de prévention mise en œuvre	Justificatif ou consigne
Montage, réglage ou intervention	À préciser selon le projet	À préciser selon le projet	À préciser
Essais ou mise en service	À préciser selon le projet	À préciser selon le projet	À préciser
Gestion des ressources et déchets	À préciser selon le projet	À préciser selon le projet	À préciser

À compléter avec les situations réellement rencontrées dans le projet

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à renseigner : synthèse du pilotage et des résultats

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter le tableau avec les éléments vérifiables du projet présenté. Le document sert de support de synthèse et ne remplace pas le dossier de projet ni la grille réglementaire d'évaluation.

Synthèse du projet

Jalon ou objectif	Prévision	Réalisation constatée	Écart ou résultat	Décision ou preuve
Objectif principal				
Jalon 1				
Jalon 2				
Essai ou vérification				

Les cases comportant « ... » sont à compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à renseigner : analyse d'une situation de prévention

À RENDRE AVEC LA COPIE

Renseigner le tableau à partir d'une situation de travail réellement liée au projet. Indiquer les mesures effectivement mises en place et les documents ou consignes qui les justifient.

Analyse d'une situation de travail

Activité	Danger ou situation dangereuse	Dommage possible	Mesure de prévention	Référence ou preuve
.....				
.....				

Les cases comportant « ... » sont à compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.